



Mariage

de M^{rs} Boulot, Edouard-Louis-Marie,
de la M^{lle} Dubray, Mathilde-Léonie.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le samedi vingt-quatre février, à midi, par devant Nous Mauchain, David-Constant, Adjoint au Maire de la commune de Samois, canton d'Argenteuil, arrondissement de Versailles, département de Seine-et-Oise, délégué du Maire par arrêté en date du dix juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil de la dite commune, étant en l'une des salles de la Mairie, sont comparus publiquement :

Le sieur Boulot, Edouard-Louis-Marie, célibataire, ouvrier maçon, âgé de vingt-quatre ans, né le huit juin mil huit cent soixante-neuf, à Grèx-en-Bouère, arrondissement de Château-Gontier (Mayenne), demeurant à Samois, rue de Paris, numéro quatre-vingt-seize, avec son père, fils légitime et majeur de Boulot, Louis-Marin, âgé de soixante-trois ans, ouvrier maçon, et de Gault, Marie, décédée au sus-dit Grèx-en-Bouère, le sept juillet mil huit cent soixante-dix-sept, procédant avec l'assistance de son père ici présent et expressément consentant.

Et la demoiselle Dubray, Mathilde-Léonie, célibataire, sans profession, âgée de vingt ans, née à Samois, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-quatorze, y demeurant avec ses père et mère, rue de Paris, numéro cent-soixante-trois, fille légitime et mineure de Dubray, Léon-Désiré, décédé à Samois, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Boyer, Noémina-Elie-Hyacinthe, âgée de quarante-sept ans, journalière, procédant avec l'assistance de sa mère ici présente et expressément consentante. — Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage projeté dont les publications légales ont eu lieu en cette mairie les dimanches quatre et onze de ce mois, sans opposition, et à cet effet, nous ont représenté : 1^o L'acte de naissance du futur, — 2^o L'acte de décès de la mère. — Après avoir visé ces pièces dûment légalisées, pour être annexés, nous étant fait représenter l'acte de naissance de la future et l'acte de décès de son père inscrits sur les registres de l'état civil de cette commune, nous avons, de ces actes et pièces, donné lecture aux parties comparantes et requérantes, assistées des

quatre témoins ci-après nommés et qualifiés ainsi que du chapitre six du Livre
Mariage, du Code civil sur les droits et devoirs respectifs des époux. —

Le livret militaire du futur époux, présenté par ce dernier, constate que
le dit futur fait partie de la réserve de l'armée active. —

Les comparants, de ce interpellés nous ont à l'instant déclaré
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage entre les futurs. —

Faisant droit à leur requête, nous avons ensuite reçu la déclaration
du sieur Hulot, Edouard-Louis-Marie, qu'il prend pour épouse, la demoiselle
Dubray, Mathilde-Léonie, et celle de la demoiselle Dubray, Mathilde-
Léonie, qu'elle prend pour époux le sieur Hulot, Edouard-Louis-Marie. —

En conséquence, nous avons déclaré, au nom de la loi que le sieur
Hulot, Edouard-Louis-Marie, et la demoiselle Dubray, Mathilde-
Léonie, sont unis par le Mariage. —

— Tout ce que dessus a été fait publiquement et en présence de nous

1° Paulmier, Emile-Marie, âgé de trente-trois ans, cultivateur
demeurant à Sannois, rue de Paris, numéro cent-soixante-quinze, ami des

2° Roichard, Jules, âgé de vingt-cinq ans, employé de commerce,
rue de Paris, numéro soixante-sept, aussi ami de l'époux

3° Dubray, Edmond-Léon, âgé de vingt-quatre ans, cultivateur
demeurant à Sannois, rue de Paris, numéro cent-soixante-trois, frère de l'époux

4° Et Charpentier, Eugène, âgé de quarante-un ans, journalier
demeurant à Sannois, rue Damiotte, numéro dix-huit, ami de l'époux

— Rayé deux mots nuls. — Témoins qui ont signé avec les nouveaux époux, le père de l'époux, le

Edouard Hulot l'épouse, et avec Nous Mauchain, David-Constant, adjoint délégué, officier de
M. Dubray civil qui avons dressé le présent acte et en avons donné lecture aux parties et aux

M. Vojeux M. Dubray M. Vojeux
Hulot Paulmier J. Roichard
Dubray

Charpentier — L'Adjoint délégué,
Mauchain